

CONSEIL DES COLLÉGIENS

GUIDE DE PRÉSENTATION



et si
c'était
VOUS ?!

MON RÔLE D'ÉLU.E

QUI JE REPRÉSENTE ?

Vous représentez votre collège mais aussi l'ensemble des collégien-ne-s du département.

COMMENT APPORTER DES IDÉES AU CONSEIL ?

- ▶ Soit sur le site www.collegiens76.fr où vous pouvez dialoguer sur un forum dédié aux collégien-ne-s,
- ▶ Soit lors des réunions pendant lesquelles chaque collégien-ne élu-e peut s'exprimer et formuler des propositions.

COMBIEN DE TEMPS DURE LE MANDAT ?

Il dure 2 ans. Si vous êtes titulaire, vous l'êtes pour 2 ans et votre suppléant-e vous remplace quand vous êtes absent-e.

COMMENT CHOISIR UN PROJET ?

Les projets sont retenus sur vos propositions et en fonction de la thématique de la commission avec l'aide de l'animateur-trice du Conseil départemental des collégiens. Le Président du Conseil départemental peut également vous demander de réfléchir sur un sujet ou vous associer à des travaux menés par la collectivité.

COMMENT TRAVAILLER SUR UN PROJET ?

Vous serez accompagné.e dans vos recherches par l'animateur-trice du Conseil départemental des collégiens, en lien avec les services du Conseil départemental et/ou les partenaires du milieu associatif qui vous aideront à réaliser vos projets.

QUELS SONT LES MOYENS DE COMMUNICATION DU CONSEIL ?

Le site du Conseil Départemental des Collégiens - www.collegiens76.fr vous permet de consulter les comptes rendus des commissions ainsi que les photos et vidéos réalisées. Vous pouvez également vous rendre sur la page d'accueil du site www.arsene76.fr, rubrique Conseil Départemental des Collégiens.

INFORMATIONS

QUI CONTACTER AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ?

La Direction de la Jeunesse et des Sports est à votre disposition pour tous renseignements :

Secrétariat : 02 35 52 64 20

Pour le Conseil Départemental des Collégiens :

Pascale VALLE - 02 35 52 64 41 ou 02 76 51 61 53 - pascale.valle@seinemaritime.fr

Jean-Luc AUBERT - 02 35 52 64 44 ou 02 35 03 57 93 - jean-luc.aubert2@seinemaritime.fr

Pour les transports :

Laurent FOULON - 02 35 52 64 26 - laurent.foulon@seinemaritime.fr

QUI CONTACTER AU COLLÈGE ?

Une personne référente sera nommée dans chaque collège, ce sera le CEC (Correspondant Élu Collégiens). Il s'agit généralement du CPE. C'est l'intermédiaire entre les élu.e.s du Conseil des collégiens et le Conseil Départemental pour les orienter et les aider dans leurs missions citoyennes.

MODALITÉS PRATIQUES

OÙ SE DÉROULENT LES RÉUNIONS ?

Les séances plénières et les réunions de commission ont lieu à l'Hôtel du Département à Rouen. Des déplacements sont organisés en rapport avec les projets ou les actions de chaque commission.

COMMENT ME RENDRE AUX RÉUNIONS ?

C'est le Conseil départemental qui organise votre transport aller et retour. Un courrier de convocation vous est envoyé pour chaque commission ou séance plénière, avec les coordonnées de la personne chargée de votre transport.

COMBIEN DE TEMPS DURENT LES RÉUNIONS ?

Les réunions de commission sont organisées le mercredi à partir de 12h, le repas est pris sur place. Elles se terminent à 16h30. Elles sont au rythme de toutes les 5 semaines.

Les séances plénières se déroulent le mercredi après-midi, généralement entre 14h et 17h. Elles sont au nombre de 3 par mandat.

COMBIEN DE RÉUNIONS PENDANT LE MANDAT ?

Pour toutes les commissions (titulaires et suppléant.e.s.), il y a généralement 3 séances plénières par mandat et pour chaque commission thématique environ 8 à 10 réunions selon les projets.

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE NE PEUX PAS ASSISTER À UNE RÉUNION ?

Les titulaires et les suppléant.e.s sont conviés aux séances plénières, par contre seuls les titulaires assistent aux réunions de commission.

En cas d'impossibilité, vous devez prévenir le transporteur au numéro indiqué sur votre convocation et la Direction de la Jeunesse et des Sports.

QUELLES RÈGLES DOIS-JE RESPECTER QUAND JE SUIS À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT ?

Vous devrez respecter des règles élémentaires comme la politesse, le respect des autres et du matériel mis à votre disposition. Vous devrez faire preuve de discrétion et avoir une tenue correcte.



Retrouvez toutes les informations sur le Conseil départemental des collégiens ainsi que les photos des actions sur

www.collegiens76.fr

Conseil départemental de la Seine-Maritime

Direction de la Jeunesse et des sports

Quai Jean Moulin - 76100 Rouen

Téléphone : 02 35 52 64 20 ou 02 35 52 64 41
ou par mail à : pascale.valle@seinemaritime.fr